

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 1^{er} juin 2012 modifiant l'arrêté du 29 avril 2009 modifié portant nomination au Conseil supérieur de la pharmacie

NOR : AFSH1230304A

La ministre des affaires sociales et de la santé,
Vu les articles D. 5125-62 et suivants du code de la santé publique ;
Vu l'arrêté du 29 avril 2009 modifié portant nomination au Conseil supérieur de la pharmacie,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la pharmacie, pour une durée allant jusqu'à l'expiration du mandat de leur prédécesseur :

En tant que membres titulaires

- a) M. Michel CAILLAUD, représentant l'Union nationale des pharmacies de France, en remplacement de M. Frédéric LAURENT.
- b) M. Yves JUILLET, représentant le Syndicat national des entreprises pharmaceutiques, en remplacement de M. Dominique MANGEOT.
- c) M. Thierry MOREAU-DESFARGES, représentant le syndicat national des entreprises pharmaceutiques, en remplacement de M. Gilles SITBON.

En tant que membre suppléant

Mme Nicole BENNA, représentant le Syndicat national des entreprises pharmaceutiques, en remplacement de M. Thierry MOREAU-DESFARGES.

Article 2

Le mandat des membres titulaires et suppléants du Conseil supérieur de la pharmacie est prorogé pour une durée de six mois à compter du 29 avril 2012.

Article 3

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 1^{er} juin 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement simultané
du directeur général de l'offre de soins
et du chef de service :
*Le sous-directeur des ressources humaines
du système de santé,*
R. LE MOIGN